

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **23 février 2009**

Décision n° **B-2009-0661**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Joseph Merlin et appartenant à ERDF

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 16 février 2009

Compte-rendu affiché le : 24 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J., Da Passano, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, David G..

Bureau du 23 février 2009**Décision n° B-2009-0661**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Joseph Merlin et appartenant à ERDF**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle station d'épuration de la Feyssine à Vaulx en Velin et Villeurbanne, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain de 16 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 6 de la section AB, située rue Joseph Merlin à Vaulx en Velin, sur laquelle était implanté un transformateur électrique, aujourd'hui déséquipé par la société ERDF.

Aux termes du projet d'acte qui est présenté au Bureau, ladite parcelle serait acquise à titre purement gratuit. La Communauté urbaine prendra en charge le transfert du transformateur dans l'enceinte de la future station d'épuration où un local adéquat lui sera réservé ;

Vu ledit projet d'acte ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située rue Joseph Merlin à Vaulx en Velin et appartenant à la société ERDF.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0127 le 10 juillet 2006 pour 75 000 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 100 - fonction 2222 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 2222 - opération 0127 - exercice 2009,

- en dépenses réelles : compte 211 100 - fonction 2222, à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 février 2009.